

## ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) : CE QU'IL FAUT SAVOIR

### Objectif pédagogique et opérationnel

Connaître les particularités réglementaires des ERP

### Pré requis

Aucun

### Public

Toute personne souhaitant s'approprier les particularités réglementaires des ERP

### Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)  
Evaluation de la formation

### Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques  
Questions / réponses  
Projection du support de formation

### Durée – Modalités

1 jour, soit 7 heures  
Présentiel ou distanciel synchrone  
(classe virtuelle)

## PROGRAMME DETAILLE

### 1. INTRODUCTION : DE L'ERT A L'ERP

Définition et source réglementaire (Code du travail, arrêté de 1993, arrêté de 2003, circulaire DRT de 2003, décret de 2011...)

Le classement et la nomenclature

La sécurité et l'éclairage

Exemples concrets

### 2. COMMENT IDENTIFIER UN ERP ?

Les critères de définition

Le classement des établissements par catégorie et type

Exemples concrets

### 3. LA REGLEMENTATION ET LA SECURITE APPLIQUEES AUX ERP

Les obligations des différents acteurs (propriétaires, locataires et exploitants)

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)

Les principes de la prévention incendie

### 4. LES POINTS TECHNIQUES A NE PAS NEGLIGER DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE CLASSIFICATION ERP

Les dégagements

Les issues de secours

La stabilité au feu et les éléments coupe-feu

## 5. L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DE LA DEMANDE ERP

La demande de travaux ou de permis de construire

L'étude de la demande par la mairie

La saisine des commissions de sécurité et d'accessibilité

L'étude du dossier

Le retour de l'avis à la mairie (favorable /défavorable) + délais d'instruction

L'information du demandeur

Les recours

Exemples concrets

***Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016.***